Appuyé par

Procès verbal de l'atelier d'échange sur les résultats des travaux effectués dans le cadre du projet : « **Mise en place des stratégies d'accès à la terre par les vulnérables dans la région des Grands Lacs** »

Table des matières

I. Contexte et justification de l'atelier 34

II. Objectifs 34

II.1. Objectif général 34

II.2. Objectif spécifique de l'atelier 34

III. Résultats atteints 34

IV. Méthodologie 34

V. Traitement des points inscrits à l'ordre du premier jour 45

VI. Traitement des points inscrits à l'ordre de la deuxième journée 56

a. Points communs et spécificités entre Rwanda et Burundi via RISD et APDH 78

b. Points communs entre AAP et FOPAC 1011

c. Points communs à toutes les organisations en synergie 1314

d. Récapitulation des étapes à venir du projet en cours 15

I. Contexte et justification de l'atelier

Dans le cadre du projet de mise en place des stratégies d'accès à la terre par les vulnérables dans la sous région des Grands Lacs exécuté conjointement et en synergie par RISD du Rwanda, AAP et FOPAC de la République Démocratique du Congo et APDH du Burundi, cinq principales activités ont déjà été mises en œuvre à savoir le partage des responsabilités entre organisations membres de la synergie, l'amélioration du document narratif du projet, l'harmonisation des outils de collecte des données, la collecte des données sur terrain et les visites d'échanges d'expériences.

Un atelier d'analyse et de traitement des données de terrain et de différentes littératures s'ensuivit en vue d'en dégager les conclusions relatives aux pistes de solutions par rapport à la problématique d'accès à la terre par les vulnérables et qui serviront de base à l'élaboration du document de stratégies d'accès à la terre par les vulnérables.

II. Objectifs

II.1. Objectif général

Contribuer à la mise en place des mécanismes concrets d'accès à la terre par les vulnérables dans la sous région des Grands Lacs d'ici 2010

II.2. Objectif spécifique de l'atelier

Harmoniser les données recueillies sur terrain en dégageant les points communs au Rwanda, Burundi et RDC et les spécificités à chaque pays et en constituer une banque de données

III. Résultats atteints

Une banque de données contenant les défis liés à la problématique foncière et des pistes de solutions concrètes, au Burundi, au Rwanda et en RDC est constituée.

IV. Méthodologie

L'atelier s'est déroulé au Burundi, à Bujumbura du 18 au 19 juillet 2010. Chaque organisation des quatre en synergie est passée à la restitution des résultats du travail issu du terrain, de la recherche documentaire et des visites d'échanges d'expériences. Une demi-heure avait été accordée à chaque présentation après laquelle suivait une demi heure réservée aux éventuels ajouts des membres de l'équipe concernée, des questions, des commentaires et d'avis et considérations des membres des autres organisations. Le dernier point de la journée a porté sur la présentation de Florence FERRARI de ICCO qui a rappelé aux organisations en synergie les activités déjà mises en œuvre jusque mi juillet 2010 et la planification des étapes à suivre ultérieurement. Elle n'a pas manqué de présenter les activités de la coopération suisse et du CCFD afin que les organisations de la synergie puissent se prononcer sur les possibilités de collaboration avec eux dans le cadre du projet commun.

La deuxième journée a été ouverte par des échanges relatifs à l'interface de l'observatoire à mettre en place et à sa vocation pour déterminer si ledit observatoire sera un simple site web servant seulement au partage d'informations, au forum de discussion ou à ces deux fonctionnalités combinées.

Après, l'équipe s'est attelée à l'activité principale de la journée à savoir la constitution de deux groupes de travail répartis comme suit : RISD et APDH d'une part et FOPAC et AAP d'autre part),

avant la mise en commun des données en plénière afin de dégager les points communs et spécifiques par pays via les différentes organisations.
C'est sur base des résultats de ce travail que AAP produira le brouillon du document des stratégies d'accès à la terre par les vulnérables dans la sous région. Cela servira également de base d'inspiration pour le développement du plan d'activités en synergie des 4 organisations en synergie.
Avant de clôturer l'atelier, les délégués des quatre organisations ont analysé les possibilités de collaboration entre le projet foncier commun sous régional et CCFD d'une part et la coopération suisse de l'autre.
L'atelier a connu le concours d'un facilitateur qui a aidé dans l'orientation des différents analyses et échanges.

V. Traitement des points inscrits à l'ordre du premier jour

Après l'ouverture des activités par Camille MUNEZERO, Président et Représentant légal de l'APDH, le modérateur a accordé la parole au premier présentateur, la FOPAC. Les principaux points qui ont retenu notre attention sont notamment : Contexte et problématique foncière en RDC, procédures légales et coutumières d'accès à la terre, modes de perte des propriétés foncières, accès à la terre par les vulnérables, accès et contrôle de la terre par la femme, paysannats, typologie des conflits fonciers, bonnes pratiques à imiter et émission des recommandations reprises par les membres des organisations paysannes. Les détails se retrouvent dans la présentation sous version Microsoft Word de FOPAC.

A suivi la présentation de AAP, qui a insisté sur les points suivants : L'état des lieux de la problématique foncière, un extrait de typologie des conflits fonciers, les données plus ou moins brutes de terrain relatives à la problématique d'accès à la terre par les vulnérables sans laisser de côté les défis et solutions proposées. Pour plus de détails, prière consulter la présentation « power point » y relative envoyée en attaché.

La troisième organisation présentatrice a été le RISD du Rwanda. Les points développés étaient axés sur les principales causes des conflits fonciers, les modes d'acquisition des terres au Rwanda, l'acquisition des terres par les vulnérables, l'accès aux titres fonciers, l'enregistrement des terres, les procédures d'enregistrement des terres ainsi que les défis y relatifs, les problèmes liés à la succession, les problèmes liés à l'expropriation, les problèmes de partage des terres effectué avant la loi de 2005, les terres appartenant aux enfants orphelins du génocide des Tutsi, le déplacement des bornes, les bonnes initiatives et l'intervention du gouvernement et les suggestions pour une bonne gestion foncière.

Pour clôturer la journée, les délégués de APDH, après avoir rappelé les objectifs de l'atelier, ont pris la parole et ont mis l'accent sur les points suivants : problèmes de succession, conflits relatifs aux remises en cause des contrats de vente, conflits en rapport avec les occupations illégales et les spoliations, conflits liés aux concessions et aux cessions, problèmes liés à l'expropriation, difficulté d'accès aux titres fonciers, problème du métayage, problèmes relatifs aux personnes sans terres, Problèmes des réfugiés de courtes et longue dates, problème des déplacés et problème des paysannats. A chaque problème ou conflit repris ci-dessus étaient associées des solutions proposées pour y faire face.

Après chaque exposé, des échanges suivaient en observation de la part des participants à l'atelier pour enrichir le débat mais aussi et surtout pour avoir une lumière sur les réalités foncières dans chaque pays concerné par l'étude. C'est à la fin des exposés et échanges que l'on a clôturé les activités de la première journée.
Il convient de signaler que les présentations de toutes ces organisations accompagnent le présent procès verbal pour de plus amples détails.

VI. Traitement des points inscrits à l'ordre de la deuxième journée

Le premier point traité lors de l'atelier de la deuxième journée a porté sur la mise en place par APDH d'un observatoire dans le cadre du projet foncier commun durant l'année 2010.

La discussion s'articulait autour des questions relatives aux informations qui doivent être publiées, à la périodicité de la publication de ces informations et à la fonction de l'observatoire, etc.

Dans un premier temps et compte tenu des moyens financiers très limités destinés à sa mise en place et à ses alimentation et maintenance, tout le monde a été unanime pour la création d'une fenêtre au sein du site de l'APDH et de l'alimenter trimestriellement.

L'observatoire va fonctionner comme un site web et les fonctionnalités d'un forum de discussion pourront être expérimentées après, avec un budget ultérieur conséquent.

Comme ***perspective***, la synergie a envisagé d'élaborer un projet de création du site web propre au projet commun avec des fonctionnalités à même de permettre les fora de discussion.
Ce site sera alimenté mensuellement et dans chaque pays il y aura un web master et le chargé de la documentation pour le site. La publication bilingue sur le site sera requise pour permettre une compréhension et une consultation aisées aussi bien pour les anglophones que pour les francophones.

Après une certaine période, plus ou moins 6 mois, les délégués des organisations en synergie se rencontreront pour échanger sur les éléments qui ont alimenté le site et les différents thèmes traités durant les fora de discussion.

Les sujets qui feraient objet de partage sur internet seront relatifs à :

- L'état des lieux de la problématique foncière dans nos pays respectifs ;
- L'état des lieux de la politique foncière au niveau de nos trois pays ;
- Les nouvelles publications, politiques et législations sur le foncier ;
- Les expériences de terrain au niveau de la région ;
- Les questions foncières d'actualité dans la région ;
- Tout travail conjoint qui mérite un partage commun.

En vue d'alimenter le site, les organisations se sont convenues de maintenir les points focaux initiaux par organisation pour fournir les données. En outre, l'équipe a échangé sur la possibilité de passer à la constitution d'un partenariat formel pour que la synergie soit éligible auprès de nos gouvernements et des autres bailleurs potentiels qui pourraient s'ajouter à ICCO, pionnier de cette initiative. La date limite a été fixée au mois de Novembre 2010.

Les travaux en groupe ont suivi, RISD et APDH d'une part et AAP et FOPAC d'autre part ; dans le but d'harmoniser les données récoltées.

Ces échanges des deux groupes dédoublés ont permis de dégager les points de ressemblance et de dissemblance relatifs à la problématique foncière dans les différents pays.

Après cet exercice d'identification des points communs et des spécificités à chaque pays, a suivi l'étape de la compilation des défis identifiés pour chaque organisation prise isolément.

Le présent exercice n'a été possible que sur base des grandes pistes de réflexion centrées sur les aspects ci-dessous :

1. Législation en matière foncière
2. Institutions en charge de la gestion des terres
3. Effectivité des lois en vigueur
4. Principaux problèmes fonciers rencontrés
5. Initiatives en cours et état de leur avancement

a. Points communs et spécificités entre Rwanda et Burundi via RISD et APDH

Axes	Points communs	Spécificités pour le Rwanda	Spécificités pour le Burundi
Politique et Législation en matière foncière	- Existence du code foncier dans les deux pays - Existence d'une politique nationale de décentralisation et certification des terres pour le Rwanda et la décentralisation de la gestion foncière par la certification des droits au niveau des communes se trouvent être l'un des axes de la lettre de politique foncière pour le Burundi - Existence des lois d'application sur le National land center et existence récente d'une unité de coordination du programme national foncier qui va être régularisé par décret très prochainement au Burundi	- Existence d'une politique foncière - la politique foncière a précédé le code foncier - loi sur les bureaux fonciers des districts, loi sur les expropriations, loi sur le Land evaluation en étude,… - Existence d'une loi portant sur les successions et régimes matrimoniaux - Les propriétés foncières ne peuvent dont la superficie est inférieure à 1 ha ne peuvent plus être partagées - Pas de droit de propriété sur les terres rurales; seulement les usagers ont les contrats de bail emphytéotique - La politique foncière et ses initiatives sont l'affaire du Gouvernement et les bailleurs s'impliquent après. - Les paysannats ne posent plus de problèmes - Inventaire des terres domaniales en cours	Absence d'une politique foncière - existence de la lettre de politique foncière - le nouveau code foncier va précéder la politique foncière - la révision du code foncier - existence de la commission nationale des terres et autres biens - Pas de loi sur la succession et régimes matrimoniaux (c'est un vieux projet de loi) - Les propriétés foncières peuvent continuer à être partagées quelle que soit la superficie de la parcelle - Les usagers peuvent avoir des titres de propriétés sur les terres acquises par succession, achat, legs, donation, etc. - La politique foncière est l'affaire de l'Etat mais les initiatives peuvent émaner des Organisations de la société civile et des bailleurs. - Les paysannats posent problème actuellement[1] inventaire des terres domaniales à deux reprises mais sans succès

[1] Les paysannats ont été attribuées à la population dans les années 1950 et la plupart des premiers acquéreurs n'est plus vivant. Leurs descendants considèrent ces terres comme de la dévolution successorale et avec l'abolition du servage en 1977, il voudrait bien un droit de propriété sur ces terres

Institutions en charge de la gestion des terres	- Le Ministère des terres et de l'environnement au Rwanda comparable au Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire - Le Ministère des forêts et des mines au Rwanda comparable au ministère de l'énergie et des mines au Burundi - Le National land center au Rwanda comparable à l'unité de coordination du programme national foncier	Les commissions foncières des districts	
Effectivité des lois en vigueur		Les textes sont plus suivis et respectés au Rwanda qu'au Burundi	Certaines dispositions légales textes ne sont pas suivies et respectés à la rigueur au Burundi
Principaux problèmes fonciers rencontrés	- Population essentiellement agricole dans les deux pays - Forte pression démographique - Pénurie et exigüité des terres arables - Problèmes des mouvements des populations - Insécurité juridique foncière généralisée dans le chef de la population surtout du monde rural - Mariages illégaux avec des conséquences liées à l'accès à la terre par les enfants naturels - Conflits des limites - Conflits liés aux transactions foncières - Conflits liés à la succession par les femmes - Problèmes des personnes vulnérables sans terres - Problèmes liés à l'inventaire des terres domaniales - Problème d'expropriation - Ignorance de la loi foncière par la		- Pas de politique foncière

	population Problème de double attribution des terres		
Initiatives en cours et état de leur avancement	- Promotion des habitats groupés (projets en cours) au Rwanda - Dans le futur proche, projet pilote de promotion des villages au Burundi - Existence d'une politique nationale de décentralisation et certification des terres au Rwanda - Existence de la décentralisation de la gestion foncière comme l'un des axes de la lettre de politique foncière et l'un des chapitres du projet de code foncier au Burundi - Existence des commissions en charge de la gestion des questions des rapatriés au Rwanda - Existence de la commission nationale des terres et autres biens qui règlent les conflits fonciers liés aux différentes crises au Burundi - Existence des lois d'application loi sur le National land center au Rwanda - Dans le futur proche, existence d'une loi portant mise en place de l'unité de coordination du programme national foncier au Burundi	- Désengorgement du secteur agricole (des projets pilotes en cours) - Politique nationale de limitation des naissances - Informatisation des services qui gèrent le foncier - Existence d'une loi portant sur les successions et régimes matrimoniaux - loi sur les expropriations, loi sur le Land evaluation,… - inventaire des terres domaniales en cours	- Existence d'un vieux projet de loi sur les successions et les régimes matrimoniaux

b. Points communs entre AAP et FOPAC

Les points communs entre les deux organisations qui mettent en œuvre les activités dans un même pays supposent les problèmes et initiatives de la RDC. Ici, point n'est besoin de dégager les spécificités mais seuls les points communs nous intéressent.

Problèmes	Ebauche de pistes de solutions
Immensité des concessions foncières au profit d'une minorité nantie (fermes, plantations) face à une démographie galopante composée des populations généralement pauvres et vulnérables.	○ Inventorier toutes les grandes concessions (fermes, plantations); ○ Procéder à la cartographie participative de ces concessions avec l'implication des chefs coutumiers et l'administration publique ○ Vérifier l'authenticité des titres fonciers, le cas échéant procéder à leur redistribution
L'accès difficile aux titres fonciers	a) Mener des actions de plaidoyer pour alléger les conditions légales d'accès (acquisition) à la terre du point de vue procédure; b) Réviser la loi dite foncière en tenant compte de l'intérêt des communautés; c) Organiser une large campagne de sensibilisation sur l'enregistrement des titres fonciers
Expropriation des terres des paysans vulnérables	• Mener des actions de plaidoyer auprès des décideurs afin de remettre les paysans vulnérables dans leurs droits (indemnisation équitable); • Initier le « syndicat foncier » pour représenter et défendre les intérêts des paysans vulnérables expropriés dans le domaine foncier
Occupation illégale des terres du domaine public par les populations (déplacées, rapatriées et locales…): cas spécifique des parcs, fermes (Kisuma au Nord Kivu),…	➢ Sensibiliser la population concernée pour le respect du domaine public de l'Etat (aires protégées, réserves…); ➢ Mener des actions de plaidoyer pour un glissement de la population vers d'autres milieux moins peuplés
Création des nouvelles réserves forestières sur des terres anciennement occupées par des communautés locales: cas spécifique de SARAMBWE en chefferie de Bwisha et de Lukweti en chefferie Bashali-Mukoto.	✓ Consulter et sensibiliser la population concernée avant toute désaffectation des terres des communautés locales; ✓ Mener des actions de plaidoyer auprès des décideurs afin de remettre les communautés locales dans leurs droits en termes d'indemnisation

Ignorance et méconnaissance de la loi dite foncière par les populations rurales ainsi que parfois par leurs autorités même.	i. Informer, former et vulgariser la loi dite foncière et d'autres textes connexes auprès des communautés locales et de leurs autorités
Insécurité dans certains milieux ruraux	a. Mener des actions de plaidoyer en faveur de la restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire; b. Faciliter le retour volontaire des IDPs dans leurs milieux d'origine; c. Faciliter leur réintégration socio-économique
Conflits fonciers liés à la succession sans aucune considération de la femme et de la jeune fille;	Vulgariser les textes légaux en vigueur (nationaux et internationaux) relatifs à l'accès de la femme à la terre et à l'abolition de toutes les formes de discrimination à son égard.
Manque de confiance des populations vis-à-vis des cours et tribunaux	Renforcement de capacités des juges, des officiers de police judiciaire, des syndicalistes fonciers sur la loi dite foncière et sa suite
Eloignement des administrations foncières et judiciaires des communautés locales	▪ Mener des actions de plaidoyer pour l'installation des tribunaux de paix et des commissions foncières locales dans les chefferies et secteurs; ▪ Renforcer les capacités des animateurs des organes concernés; ▪ Appuyer ces organes.
Ingérence des grands éleveurs, politiques et seigneurs de guerre dans la gestion des terres	Mener des actions de plaidoyer auprès des dépositaires d'enjeux en faveur des vulnérables pour la justice et le respect des droits individuels et collectifs en faveur de tous..
Dualisme/dichotomie juridique : coexistence du droit écrit et du droit coutumier	1. Réviser la loi dite foncière en prenant en compte les pratiques et coutumes conformes à la loi et à l'ordre public; 2. Vulgariser la loi révisée pour son appropriation par toutes les parties prenantes
Retour des réfugiés congolais et des déplacés (cas des terres spoliées et/ou occupées par des hommes en armes)	❖ Mener des actions de plaidoyer pour la restauration de l'autorité de l'Etat dans les zones de retour; ❖ Mener un plaidoyer pour la jouissance par les retournés et réfugiés de leurs droits fonciers; ❖ Sensibiliser les communautés locales et les retournés sur la cohabitation pacifique.

Loi en vigueur favorise l'accaparement des terres à grande échelle en faveur des grands opérateurs économiques	i. Réviser la loi dite foncière en prenant en compte la réalité et le contexte actuel du pays; ii. Réviser les compétences d'attribution des terres au regard des superficies à octroyer (par ex. ne pas aller au-delà de 1000ha par individu…)
Inadéquation entre les différents textes touchant à la terre (cas du code minier qui a une suprématie sur les autres codes ayant lien avec le foncier)	Mener des actions de plaidoyer auprès des assemblées provinciales et nationales pour une harmonisation institutionnelle et légale des différents textes légaux en vigueur relatifs à la terre (mise sur pied d'un cadre de coordination entre les différents ministères ayant la terre en intersection/travail)
Délabrement des infrastructures de desserte agricole	Mener des actions de plaidoyer sur la réhabilitation des infrastructures de desserte agricole en vue d'accroître les revenus des petits producteurs et ainsi les encourager à sécuriser les terres qu'ils cultivent.
Les acteurs du domaine foncier travaillent en ordre dispersé	Mettre en place et rendre opérationnel le cadre de concertation des acteurs fonciers (OSCs et services étatiques) pour un plaidoyer commun en faveur des personnes vulnérables.

c. Points communs à toutes les organisations en synergie

Le travail est sous régional et regroupe 4 organisations.

En fin de compte, nous devons dégager les points communs à tous nos trois pays pour enfin développer un document de stratégies pour l'accès à la terre par les vulnérables.

Le tableau suivant essaie de répondre à cette préoccupation.

Défis identifiés	**Stratégies proposées**
De tous les 3 pays concernés, seul le Rwanda a pu se doter d'une politique foncière.	• Planifier des échanges d'expérience entre les autorités burundaises et congolaises avec le gouvernement Rwandais • Amener les autres acteurs fonciers dans nos pays à inciter le gouvernement à mettre sur pied une politique foncière claire au niveau de chacun des trois pays • Echange des textes sur le foncier entre nos pays respectifs même pour d'autres pays de sorte que les uns se servent des expériences des autres
L'accès difficile aux titres fonciers	• Mener des actions de plaidoyer pour alléger les conditions légales d'accès (acquisition) à la terre du point de vue procédurale et frais à payer à chaque étape de la procédure; • Revisiter les textes relatifs au domaine foncier en tenant compte de l'intérêt des communautés; • Organiser une large campagne de sensibilisation sur l'enregistrement des titres immobiliers ou fonciers (en RDC) • Planifier des échanges d'expérience entre les autorités burundaises et congolaises avec le gouvernement Rwandais et les autres pays avancés en la matière
Absence de partenariat formel entre nos quatre organisations	Il faut un partenariat formel entre nos quatre organisations pour donner plus de force à la synergie dans ses actions de plaidoyer en établissant une alliance commune en vue d'en définir des actions communes à mener dans la sous région des Grands Lacs
Absence de partenariat et collaboration formels avec les organes étatiques et les bailleurs qui « impacteraient »	• Nouer des relations de partenariat avec les organes étatiques comme les

sur la problématique objet de notre projet	commissions des terres si elles existent, les ministères et avec les bailleurs des fonds • Organiser des rencontres et fora pour être au courant de l'état des lieux du foncier pour chaque pays • mener des actions de lobbying auprès de nos Gouvernements pour qu'ils prennent en main la question foncière • Déployer beaucoup plus d'effort dans nos pays respectifs avant de songer à une sphère régionale
Ignorance et méconnaissance de la loi foncière et autres informations relatives au foncier par les populations rurales et parfois par certaines autorités	Informer, former et vulgariser les textes législatifs relatifs au foncier et d'autres textes connexes auprès des communautés locales et de certaines autorités
Conflits fonciers liés à la succession sans aucune considération de la femme et de la jeune fille	- Plaidoyer pour la promulgation du code des successions, libéralités et régimes matrimoniaux au Burundi - Vulgariser les textes légaux en vigueur (nationaux et internationaux) relatifs à l'accès de la femme à la terre et à l'abolition de toutes les formes de discrimination à son égard dans nos trois pays
Retour des réfugiés et des déplacés (cas des terres spoliées et/ou occupées par des hommes en armes ou dignitaires);	• Mener des actions de plaidoyer pour la restauration de l'autorité de l'Etat dans les zones de retour en RDC • Mener un plaidoyer pour la jouissance de leurs terres par les ayants droit • Sensibiliser les communautés locales et les retournés sur la cohabitation pacifique.
Problèmes des personnes vulnérables sans terres	• Il faut déterminer les critères objectifs de la vulnérabilité • Il faut identifier les vulnérables qui nécessitent une assistance en attribution des terres et à l'accès au crédit

d. Récapitulation des étapes à venir du projet en cours

- L'élaboration du document de stratégies d'accès à la terre par les vulnérables dans la SRGL (2b, août 2010, PF AAP)
- L'organisation d'un atelier de validation dudit document (2c, début Sept 2010, PF AAP)
- La restitution des stratégies adoptées auprès des autorités et autres acteurs dans chaque pays (2d, mi Sept, tous)
- La publication et la diffusion de ce document (2e, Oct-Nov 2010, tous)
- Un atelier d'autoévaluation et planification (3a, Déc. 2010, PF FOPAC)
- L'élaboration du plan d'activités en synergie (3b, Déc. 2010,tous)
- La mise en place et le fonctionnement d'un observatoire …… (4, de Févr.2010 à Déc. 2010, Apdh & tous)

Avant de conclure l'atelier, nous avons discuté sur la possible collaboration avec CCFD et la coopération suisse suite à la présentation que venait de nous faire Florence FERRARI de ICCO. Les délégués de ces trois organisations ont manifesté l'intérêt de pouvoir collaborer avec ces organisations vu leurs domaines et zones d'interventions mais ils ont demandé la mise à leur disposition des termes de référence pour le colloque en vue qui sera organisé à Bujumbura du 8 au 10 novembre 2010 par la coopération suisse afin de se situer par rapport à ce que la Coopération Suisse attendrait de la Synergie.

Commencé le dimanche 18/7/2010 à 9h, l'atelier a pris fin le lundi 19/7/2010à 18heures.